N° 41

41ème ANNEE



Correspondant au 12 juin 2002

# الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقراطية الشغبية

# المركب الإرسيانية

اِتفاقات دولیه، قوانین ، ومراسیم میرارات وآراه ، مقررات ، مناشیر ، إعلانات و بالاغات

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### (TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité:
	1 An	1 An	IMPRIMERIE OFFICIELLE 7,9 et 13 Av. A. Benbarek-ALGER
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	Tél: 65.18.15 à 17 - C.C.P. 3200-50 ALGER
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	TELEX: 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

# **SOMMAIRE**

# **DECRETS**

Décret exécutif n° 02-206 du 29 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 11 juin 2002 modifiant la répartition par secteur des dépenses du budget de l'Etat pour 2002
Décret exécutif n° 02-207 du 29 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 11 juin 2002 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère des finances
DECISIONS INDIVIDUELLES
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études au ministère de la justice
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 mettant fin aux fonctions du directeur général des relations financières extérieures au ministère des finances
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à l'ex-ministère des affaires religieuses
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au cabinet de l'ex-ministre de l'éducation
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 mettant fin aux fonctions du directeur des matériaux de construction au ministère de l'industrie et de la restructuration
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 mettant fin aux fonctions du directeur de la construction à la wilaya d'Alger
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 mettant fin aux fonctions du directeur de la jeunesse et des sports à la wilaya de Skikda
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 mettant fin aux fonctions d'un conseiller chef de secteur à la Cour des comptes
Décrets présidentiels du 9 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 22 mai 2002 portant nomination de chefs d'études à la Présidence de la République
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du secrétaire général du Conseil supérieur de la langue arabe
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un directeur d'études au ministère de la justice
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du directeur de la recherche au ministère de la justice
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un magistrat
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse à la wilaya d'Alger
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un inspecteur à la wilaya d'Alger 8
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du directeur de l'aménagement urbain et de la restructuration des quartiers à la wilaya d'Alger

# **SOMMAIRE** (suite)

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du directeur du cadastre à la wilaya d'Alger
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination de directeurs des transmissions nationales de wilayas
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du chef de cabinet du ministre délégué auprès du ministre des finances, chargé du budget
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du directeur de la conservation foncière de la wilaya de Boumerdès
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination de directeurs des impôts de wilayas 8
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du directeur de l'orientation religieuse et de l'enseignement coranique au ministère des affaires religieuses et wakfs
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un sous-directeur au ministère des affaires religieuses et wakfs
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère des travaux publics
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de l'agriculture
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du directeur des systèmes de gestion et des normes de performance au ministère de l'industrie et de la restructuration
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère chargé des relations avec le Parlement
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de la santé et de la population
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du directeur de la santé et de la population à la wilaya de Relizane
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de la jeunesse et des sports
Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un président de chambre à la Cour des comptes
Décrets présidentiels du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002 mettant fin aux fonctions de directeurs de la protection civile de wilayas (rectificatif)
ARRETES, DECISIONS ET AVIS
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
Arrêté interministériel du 16 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 29 mai 2002 portant renouvellement du détachement du président du tribunal militaire permanent de Béchar/3ème région militaire
Arrêté du 14 Safar 1423 correspondant au 27 avril 2002 complétant la liste nominative des administrateurs des affaires maritimes, des inspecteurs de la navigation et du travail maritime et des agents garde-côtes

## SOMMAIRE (suite)

SOMMARE (suite)					
MINISTERE DES FINANCES					
Décisions du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002 portant agrément de commissionnaires en douanes 16					
MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET WAKFS					
Arrêté interministériel du 30 Safar 1423 correspondant au 13 mai 2002 fixant l'organisation administrative des annexes du centre culturel islamique et création d'une annexe dans la wilaya de Bordj Bou Arréridj					
Arrêté du 15 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 28 mai 2002 portant nomination des membres du Conseil d'administration du centre culturel islamique					
Arrêté du 15 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 28 mai 2002 portant nomination des membres du Conseil d'orientation du centre culturel islamique					
Arrêté interministériel du 5 Dhou El Hidja 1422 correspondant au 17 février 2002 portant placement en position d'activité auprès de l'institut national de la protection des végétaux de certains corps spécifiques à l'administration chargée des transmissions nationales					
MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE					
Arrêté interministériel du 14 Safar 1423 correspondant au 27 avril 2002 fixant le nombre de postes supérieurs de l'administration centrale du ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale					
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION					
Arrêté du Aouel Rabie El Aouel 1423 correspondant au 14 mai 2002 modifiant l'arrêté du 2 Journada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de traitement des demandes d'acquisition de logements dans le cadre de la location-vente					

### **DECRETS**

Décret exécutif n° 02-206 du 29 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 11 juin 2002 modifiant la répartition par secteur des dépenses du budget de l'Etat pour 2002.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 88-02 du 12 janvier 1988 relative à la planification ;

Vu la loi n° 01-21 du 7 Chaoual 1422 correspondant au 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002 ;

Vu l'ordonnance n° 02-01 du 13 Dhou El Hidja 1422 correspondant au 25 février 2002 portant loi de finances complémentaire pour 2002;

Vu le décret exécutif n° 98-227 du 19 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 13 juillet 1998, modifié et complété, relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat;

Vu le décret exécutif n° 02-130 du 2 Safar 1423 correspondant au 15 avril 2002 modifiant la répartition par secteur des dépenses d'équipement de l'Etat pour 2002 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé sur l'exercice 2002, un crédit de paiement de quatre milliards cinq cent quatre vingt cinq millions deux cent mille dinars (4.585.200.000 DA) et une autorisation de programme de huit milliards cent vingt sept millions deux cent mille dinars (8.127.200.000 DA) applicables aux dépenses à caractère définitif (prévus par l'ordonnance n° 02-01 du 13 Dhou El Hidja 1422 correspondant au 25 février 2002 portant loi de finances complémentaire pour 2002), conformément au tableau "A" annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert sur l'exercice 2002, un crédit de paiement de quatre milliards cinq cent quatre vingt cinq millions deux cent mille dinars (4.585.200.000 DA) et une autorisation de programme de huit milliards cent vingt sept millions deux cent mille dinars (8.127.200.000 DA) applicables aux dépenses à caractère définitif (prévus par l'ordonnance n° 02-01 du 13 Dhou El Hidja 1422 correspondant au 25 février 2002 portant loi de finances complémentaire pour 2002), conformément au tableau "B" annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 11 juin 2002.

Ali BENFLIS.

Tableau "A"

(En milliers de DA)

SECTEURS	MONTANTS ANNULES	
SECTEORS	C.P	A.P
Mines et énergie	28.000	_
dont électrification rurale	_	_
Services productifs	100.000	_
Infrastructures économiques et administratives	203.000	203.000
Provisions pour dépenses imprévues	4.254.200	7.924.200
TOTAL	4.585.200	8.127.200

Tableau "B"

(En milliers de DA)

SECTEURS	MONTANTS OUVERTS		
SLCTLORS	C.P	A.P	
Mines et énergie	28.000	_	
dont électrification rurale	(28.000)	_	
Agriculture et hydraulique	1.331.000	1.331.000	
Services productifs	203.000	203.000	
Infrastructures économiques et administratives	2.630.000	2.700.000	
Education formation	_	3.600.000	
Infrastructures socio-culturelles	50.000	50.000	
Divers	243.200	243.200	
Subventions d'équipement aux EPIC et CRD	100.000	_	
TOTAL	4.585.200	8.127.200	

Décret exécutif n° 02-207 du 29 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 11 juin 2002 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère des finances.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) :

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 01-21 du 7 Chaoual 1422 correspondant au 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002 ;

Vu l'ordonnance  $n^\circ$  02-01 du 13 Dhou El Hidja 1422 correspondant au 25 février 2002 portant loi de finances complémentaire pour 2002 ;

Vu le décret exécutif n° 02-132 du 2 Safar 1423 correspondant au 15 avril 2002 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2002, au ministre des finances ;

#### Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 2002, un crédit de cinq millions de dinars (5.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des finances, et au chapitre n° 34-01 "Direction générale du budget — Remboursement de frais".

Art. 2. — Il est ouvert sur 2002, un crédit de cinq millions de dinars (5.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des finances, et au chapitre n° 34-90 "Direction générale du budget — Parc automobile".

Art. 3. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 11 juin 2002.

Ali BENFLIS.

# **DECISIONS INDIVIDUELLES**

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études au ministère de la justice.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études au ministère de la justice, exercées par Melle Khedidja Hemici, appelée à réintégrer son grade d'origine.

**\_\_\_\_** 

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 mettant fin aux fonctions du directeur général des relations financières extérieures au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, il est mis fin aux fonctions de directeur général des relations financières extérieures au ministère des finances, exercées par M. Omar Bougara.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à l'ex-ministère des affaires religieuses.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de la formation à l'ex-ministère des affaires religieuses, exercées par M. Abdelkader Bouchennafa.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au cabinet de l'ex-ministre de l'éducation.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au cabinet de l'ex-ministre de l'éducation, exercées par M. Djilali-Ali Taleb, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 mettant fin aux fonctions du directeur des matériaux de construction au ministère de l'industrie et de la restructuration.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, il est mis fin aux fonctions de directeur des matériaux de construction au ministère de l'industrie et de la restructuration, exercées par M. Boussad Bessad, admis à la retraite.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 mettant fin aux fonctions du directeur de la construction à la wilaya d'Alger.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, il est mis fin aux fonctions de directeur de la construction à la wilaya d'Alger, exercées par M. Mohamed Mares, appelé à exercer une autre fonction.

\_\_\_\_<del>\*</del>\_\_

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 mettant fin aux fonctions du directeur de la jeunesse et des sports à la wilaya de Skikda.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, il est mis fin aux fonctions de directeur de la jeunesse et des sports à la wilaya de Skikda, exercées par M. Kamel Benmissi, appelé à réintégrer son grade d'origine.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 mettant fin aux fonctions d'un conseiller chef de secteur à la Cour des comptes.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, il est mis fin aux fonctions de conseiller chef de secteur à la Cour des comptes, exercées par M. Ali Mamouni, appelé à exercer une autre fonction.

Décrets présidentiels du 9 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 22 mai 2002 portant nomination de chefs d'études à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 9 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 22 mai 2002, M. Fayçal Hardi est nommé chef d'études à la Présidence de la République, à compter du 2 janvier 2001.

Par décret présidentiel du 9 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 22 mai 2002, M.Mahfoud Melloud est nommé chef d'études à la Présidence de la République, à compter du 2 janvier 2001.

Par décret présidentiel du 9 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 22 mai 2002, M. Mohamed Saddek Slama est nommé chef d'études à la Présidence de la République, à compter du 2 janvier 2001.

Par décret présidentiel du 9 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 22 mai 2002, Mme.Imen Benabadji épouse Senouci Briksi est nommée chef d'études à la Présidence de la République, à compter du 2 janvier 2001.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du secrétaire général du Conseil supérieur de la langue arabe.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Djillali Ali Teleb est nommé secrétaire général du Conseil supérieur de la langue arabe.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un directeur d'études au ministère de la justice.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Slimane Djebaïli est nommé directeur d'études au ministère de la justice.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du directeur de la recherche au ministère de la justice.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Belkacem Boukhari est nommé directeur de la recherche au ministère de la justice.

——★—

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un magistrat.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Yacine Merkiche est nommé magistrat.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse à la wilaya d'Alger.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Mohamed Mares est nommé chargé d'études et de synthèse à la wilaya d'Alger.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un inspecteur à la wilaya d'Alger.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Djamed-Eddine Hamouche est nommé inspecteur à la wilaya d'Alger.

-----\*-----

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du directeur de l'aménagement urbain et de la restructuration des quartiers de la wilaya d'Alger.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Abdelkader Ghida est nommé directeur de l'aménagement urbain et de la restructuration des quartiers de la wilaya d'Alger.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du directeur du cadastre de la wilaya d'Alger.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Mustapha Salim Radi est nommé directeur du cadastre de la wilaya d'Alger.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination de directeurs des transmissions nationales de wilayas.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, sont nommés directeurs des transmissions nationales aux wilayas suivantes, MM. :

- Abdelhamid Derache, à la wilaya de Tébessa;
- Kamel Khalfoun, à la wilaya de Mila.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du chef de cabinet du ministre délégué auprès du ministre des finances, chargé du budget.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Ahcène Haddad est nommé chef de cabinet du ministre délégué auprès du ministre des finances, chargé du budget. Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du directeur de la conservation foncière de la wilaya de Boumerdès.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Saïd Yaïci est nommé directeur de la conservation foncière de la wilaya de Boumerdès.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination de directeurs des impôts de wilayas.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, sont nommés directeurs des impôts aux wilayas suivantes, MM. :

- Benaoumeur Ouarghi, à la wilaya de Béchar;
- Amar Bertal à la wilaya d'Alger (Chéraga);
- Lazhari Djeridane, à la wilaya de Djelfa.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du directeur de l'orientation religieuse et de l'enseignement coranique au ministère des affaires religieuses et wakfs.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Mohamed Aïssa est nommé directeur de l'orientation religieuse et de l'enseignement coranique au ministère des affaires religieuses et wakfs.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un sous-directeur au ministère des affaires religieuses et wakfs.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Ali Latreche est nommé sous-directeur de la formation au ministère des affaires religieuses et wakfs.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère des travaux publics.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, Mme Houria Aït-Kaci épouse Rahou est nommée chargée d'études et de synthèse au ministère des travaux publics. Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Nacer-Eddine Fassi est nommé sous-directeur de la planification et du développement des ressources humaines au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de l'agriculture.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Ahmed Chawki El Karim Boughalem est nommé sous-directeur de la santé animale au ministère de l'agriculture.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du directeur des systèmes de gestion et des normes de performance au ministère de l'industrie et de la restructuration.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, Mme Fatima Aïssani épouse Semid est nommée directeur des systèmes de gestion et des normes de performance au ministère de l'industrie et de la restructuration.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère chargé des relations avec le Parlement.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Nassim Chekkal est nommé chargé d'études et de synthèse au ministère chargé des relations avec le Parlement. Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de la santé et de la population.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Abderrahmane Boudiba est nommé sous-directeur de la régulation et des activités techniques au ministère de la santé et de la population.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination du directeur de la santé et de la population de la wilaya de Relizane.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Abdelouahab Reddah est nommé directeur de la santé et de la population de la wilaya de Relizane.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de la jeunesse et des sports.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Ali Brik est nommé sous-directeur de l'informatique et de la documentation au ministère de la jeunesse et des sports.

Décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002 portant nomination d'un président de chambre à la Cour des comptes.

Par décret présidentiel du 19 Safar 1423 correspondant au 2 mai 2002, M. Ali Mamouni est nommé président de la chambre à compétence territoriale à Béchar.

Décrets présidentiels du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002 mettant fin aux fonctions de directeurs de la protection civile de wilayas (rectificatif).

#### JO n° 28 du 8 Safar 1423 correspondant au 21 avril 2002

Page 16, 1ère colonne, 9ème ligne :

Après Batna, ajouter "appelé à réintégrer son grade d'origine".

(Le reste sans changement).

# ARRETES, DECISIONS ET AVIS

#### MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté interministériel du 16 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 29 mai 2002 portant renouvellement du détachement du président du tribunal militaire permanent de Béchar/3ème région militaire.

Par arrêté interministériel du 16 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 29 mai 2002, le détachement de M. Mohamed-Lamine Belouali, auprès du ministère de la défense nationale, est renouvelé pour une durée d'une (1) année, à compter du 26 mai 2002, en qualité de président du tribunal militaire permanent de Béchar, 3ème région militaire.

Arrêté du 14 Safar 1423 correspondant au 27 avril 2002 complétant la liste nominative des administrateurs des affaires maritimes, des inspecteurs de la navigation et du travail maritime et des agents garde-côtes.

Le ministre de la défense nationale,

Sur proposition du Commandant des forces navales,

Vu l'ordonnance n° 73-12 du 3 avril 1973, modifiée et complétée, portant création du service national des garde-côtes ;

Vu le décret présidentiel n° 94-46 du 24 Chaâbane 1414 correspondant au 5 février 1994 portant délégation de signature au chef d'état-major de l'armée nationale populaire ;

Vu le décret présidentiel n° 96-437 du 20 Rajab 1417 correspondant au 1er décembre 1996 portant création des corps d'administrateurs des affaires maritimes, d'inspecteurs de la navigation et du travail maritime et d'agents garde-côtes, notamment son article 12 :

Vu le décret exécutif n° 96-350 du 6 Journada Ethania 1417 correspondant au 19 octobre 1996 relatif à l'administration maritime locale;

Vu l'arrêté interministériel du 14 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 21 avril 1997, modifié, fixant les limites géographiques, les sièges et l'organigramme des circonscriptions, des stations principales et des stations maritimes;

Vu l'arrêté du 14 Ramadhan 1418 correspondant au 12 janvier 1998 fixant la liste nominative des administrateurs des affaires maritimes, des inspecteurs de la navigation et du travail maritime et des agents garde-côtes, notamment son article 2;

Vu le procès-verbal du 12 février 2002 portant avis de la commission interministérielle prévue par le décret présidentiel n° 96-437 du 20 Rajab 1417 correspondant au ler décembre 1996 ;

#### Arrête:

Article 1er. — La liste nominative des administrateurs des affaires maritimes, des inspecteurs de la navigation et du travail maritime et des agents garde-côtes fixée par l'arrêté du 14 Ramadhan 1418 correspondant au 12 janvier 1998, susvisé, est complétée par la liste des personnels jointe en annexes 1, 2, 3 au présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté qui prend effet aux dates respectives mentionnées dans ladite liste au regard de chaque nom, sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 14 Safar 1423 correspondant au 27 avril 2002.

P. le ministre de la défense nationale et par délégation,

Le chef d'état-major de l'armée nationale populaire

Le général de corps d'armée

Mohamed LAMARI

ANNEXE I

#### LISTE NOMINATIVE DES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES

#### 1. – Administrateurs de 2ème classe

N°	NOM ET	Γ PRENOMS	GRADE	GRADE ADMINISTRATIF	DATE DE PRISE D'EFFET
01	Abdelghani	Soltani	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	05/07/2001
02	Sofiane	Bouderene	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	05/07/2001
03	Salim	Makhloufi	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	05/07/2001
04	Youcef	Ramdane	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	05/07/2001
05	Rabah	Mat	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	05/07/2001
06	Mourad	Begas	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	05/07/2001
07	Bachir	Bounaara	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	05/07/2001
08	Saad	Bouchetit	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	05/07/2001
09	Mahdi	Kazoul	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	05/07/2001
	l	ļ	l		

#### ANNEXE I (suite)

N°	NOM ET	ΓPRENOMS	GRADE	GRADE ADMINISTRATIF	DATE DE PRISE D'EFFET
10	Youcef	Khelifa	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	05/07/2001
11	Abdelkrim	Bouzekri	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	05/07/2001
12	Lakhdar	Chouchane	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	05/07/2001
13	Louanès	Amena	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	05/07/2001
14	Aïssa	Guerza	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	05/07/2001
15	Belkacem	Ammi	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	05/07/2001
16	Hacène	Baiba	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	01/11/2001
17	Rabah	Sili	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	01/11/2001
18	Toufik	Rebiai	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	01/11/2001
19	Allaoua	Melaikia	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	01/11/2001
20	M'Hamed	Sebentout	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	01/11/2001
21	Ali	Benamra	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	01/11/2001
22	Djamel	Sadaoui	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	05/07/2001
23	Madjid	Kobli	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	01/11/2001
24	Brahim	Djellaoui	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	01/11/2001
25	Fouad	Guechiri	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	01/11/2001
26	Rafik	Medjamia	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	01/11/2001
27	Mokrane	Bouyahi	Lieutenant	Administrateur de 2° classe	01/11/2001

#### 2. – Administrateurs de 3ème classe

N°	NOM ET I	PRENOMS	GRADE	GRADE ADMINISTRATIF	DATE DE PRISE D'EFFET
01	Nardjes	Hamzaoui	PCA	Administrateur de 3° classe	01/10/2000
02	Nora	Guettaf	PCA	Administrateur de 3° classe	16/09/2000
03	Réda	Bouricha	PCA	Administrateur de 3° classe	01/10/2000
04	Yamina	Bougherara	PCA	Administrateur de 3° classe	16/09/2000
05	Abdelmoumen	Atmani	PCA	Administrateur de 3° classe	16/09/2000
06	Hacène	Soufane	PCA	Administrateur de 3° classe	30/09/2000
07	Nabil	Boumelta	PCA	Administrateur de 3° classe	01/10/2000
08	Samira	Belhouane	PCA	Administrateur de 3° classe	12/05/2001
09	Ghazel	Berbiti	PCA	Administrateur de 3° classe	10/12/2001
	•		1	•	•

#### ANNEXE II

#### LISTE NOMINATIVE DES INSPECTEURS DE LA NAVIGATION ET DU TRAVAIL MARITIME

#### 1. – Inspecteur en chef de 2ème classe

N°	NOM ET PRENOMS	GRADE	GRADE ADMINISTRATIF	DATE DE PRISE D'EFFET
01	Omar Bernou	Lt - Colonel	Inspecteur en chef de 2° classe	12/02/2002

#### 2. - Inspecteur principal

N°	NOM ET PRENOMS	GRADE	GRADE ADMINISTRATIF	DATE DE PRISE D'EFFET
01	Mohamed Saïd Semane	Commandant	Inspecteur principal	01/08/2001

#### 3. – Inspecteurs de 1ère classe

N°	NOM ET	PRENOMS	GRADE	GRADE ADMINISTRATIF	DATE DE PRISE D'EFFET
01	Noureddine	Hebieb	Capitaine	Inspecteur de 1° classe	01/08/2001
02	Yassine	Slimani	Capitaine	Inspecteur de 1° classe	01/08/2001
03	Khaled	Zekour	Capitaine	Inspecteur de 1° classe	01/08/2001
04	Miloud	Zouaoucha	Capitaine	Inspecteur de 1° classe	01/08/2001
05	Brahim	Bouladjoul	Capitaine	Inspecteur de 1° classe	01/08/2001
06	Hakim	Khetab	Capitaine	Inspecteur de 1° classe	16/09/2001
07	Amokrane	Kezzoul	Capitaine	Inspecteur de 1° classe	16/09/2001
08	Amokrane	Cherifi	Capitaine	Inspecteur de 1° classe	03/11/1999
09	Abdelhak	Tounsi	Capitaine	Inspecteur de 1° classe	03/11/1999
10	Amar	Brioua	Capitaine	Inspecteur de 1° classe	16/09/2001
11	Hacène	Semsoum	Capitaine	Inspecteur de 1° classe	16/11/1999
12	Daoud	Merabtine	Capitaine	Inspecteur de 1° classe	16/02/2002
13	Khemissi	Rachi	Capitaine	Inspecteur de 1° classe	03/11/1999
14	Abdellah	Bergaz	Capitaine	Inspecteur de 1° classe	16/02/2000
15	Mourad	Mahia	Capitaine	Inspecteur de 1° classe	24/10/2000
16	Nabil	Mezdour	Capitaine	Inspecteur de 1° classe	01/08/2001

#### ANNEXE II (Suite)

#### 4. – Inspecteurs de 2ème classe

N°	NOM ET PRENOMS		GRADE	GRADE ADMINISTRATIF	DATE DE PRISE D'EFFET
01	Zouhir	Bahloul	Lieutenant	Inspecteur de 2° classe	24/10/2000
02	Mohamed	Tabet	Lieutenant	Inspecteur de 2° classe	24/10/2000
03	Kamel	Azzouz	Lieutenant	Inspecteur de 2° classe	24/10/2000
04	Saïd	Bouyaiche	Lieutenant	Inspecteur de 2° classe	12/11/2001
05	Boudjemaa	Ziouane	Lieutenant	Inspecteur de 2° classe	12/11/2001
06	Mohamed	Kadaoui	Lieutenant	Inspecteur de 2° classe	12/11/2001
07	Akli	Bouarab	Lieutenant	Inspecteur de 2° classe	12/11/2001
08	M'Hamed	Malab	Lieutenant	Inspecteur de 2° classe	12/11/2001
09	Abdelhamid	Bali	Lieutenant	Inspecteur de 2° classe	12/11/2001
10	Mohcene	Benabbas	Lieutenant	Inspecteur de 2° classe	12/11/2001
11	Abdelkader	Benaïssa	Lieutenant	Inspecteur de 2° classe	12/11/2001
12	Khaled	Reghioua	Lieutenant	Inspecteur de 2° classe	12/11/2001
13	Khaled	Yamani	Lieutenant	Inspecteur de 2° classe	12/11/2001

#### ANNEXE III

#### LISTE NOMINATIVE DES AGENTS GARDE-COTES

# 1.- Brigadiers

N°	NOM ET PRENOMS		GRADE	GRADE ADMINISTRATIF	DATE DE PRISE D'EFFET
01	Salim	Si Tayeb	PCA	Brigadier	01/12/1998
02	Hocine	Boulainine	PCA	Brigadier	01/12/1998
03	Abdelhamid	Aggoune	PCA	Brigadier	01/12/1998
04	Saad	Boukerfa	PCA	Brigadier	01/12/1998

#### 2. – Agents de recherche

N°	NOM ET PRENOMS		GRADE	GRADE ADMINISTRATIF	DATE DE PRISE D'EFFET
01	Tahar	Adnane	Adjudant	Agent de recherche	01/09/2000
02	Tayeb	Belghaouti	Adjudant	Agent de recherche	01/09/2000
03	Yacine	Bennacer	Adjudant	Agent de recherche	01/09/2000
04	Mourad	Boudjemai	Adjudant	Agent de recherche	01/09/2000
05	Azzeddine	Djaballah	Adjudant	Agent de recherche	01/09/2000
06	Messaoud	Demour	Adjudant	Agent de recherche	01/09/2000
07	Mohamed	Fekair	Adjudant	Agent de recherche	15/11/2000
08	Ahmed	Keddar	Adjudant	Agent de recherche	15/11/2000
09	Mohamed	Meftah	Adjudant	Agent de recherche	15/11/2000
10	Mustapha	Belmiloud	Adjudant	Agent de recherche	01/09/2000

#### ANNEXE III (Suite)

#### 2. – Agents de recherche

#### 3. – Agents de contrôle

N°	NOM ET PRENOMS		GRADE	GRADE ADMINISTRATIF	DATE DE PRISE D'EFFET
01	Larbi	Chachoua	Adjudant	Agent de contrôle	01/09/2000
02	Abdeslam	Benslama	Adjudant	Agent de contrôle	01/09/2000
03	Youcef	Betiti	Adjudant	Agent de contrôle	01/09/2000
04	Farid	Boussedjra	Adjudant	Agent de contrôle	01/09/2000
05	Badreddine	Guitouni	Adjudant	Agent de contrôle	15/11/2000
06	Kamel	Mohamedi	Adjudant	Agent de contrôle	15/11/2000
07	Mokhtar	Mokhtar	Adjudant	Agent de contrôle	15/11/2000
08	Mohamed	Nachi	Adjudant	Agent de contrôle	15/11/2000
09	Omar	Zeghdani	Sergent-Chef	Agent de contrôle	15/11/2000
10	Rachid	Benrahmoune	Sergent-Chef	Agent de contrôle	01/09/2000
11	Miloud	Bakhdi	Sergent-Chef	Agent de contrôle	01/09/2000
12	Ahmed	Koudil	Sergent-Chef	Agent de contrôle	15/11/2000
13	Messaoud	Lamraoui	Sergent-Chef	Agent de contrôle	18/09/2000
14	Boualem	Ziga	PCA	Agent de contrôle	01/12/1998
15	Abdelkader	Djendli	PCA	Agent de contrôle	01/12/1998
16	Razke-Alah	Boulahzam	PCA	Agent de contrôle	01/12/1998
17	Med Tahar	Bouhenkel	PCA	Agent de contrôle	01/12/1998
18	Youcef	Hamidi	PCA	Agent de contrôle	01/12/1998
19	Faouzi	Barkat	PCA	Agent de contrôle	01/12/1998
20	Rachid	Med Belhadj	PCA	Agent de contrôle	01/12/1998
21	Maamar	Medghagh	PCA	Agent de contrôle	01/12/1998
22	Larbi	Taïb	PCA	Agent de contrôle	01/12/1998
23	Faouzi	Hiouani	PCA	Agent de contrôle	01/12/1998
24	Hocine	Chikh	PCA	Agent de contrôle	01/12/1998
25	Abdelkhalek	Bouziane	PCA	Agent de contrôle	23/09/2000

# ANNEXE III (suite)

#### 4. – Agents d'intervention

N°	NOM ET PRE	ENOMS	GRADE	GRADE ADMINISTRATIF	DATE DE PRISE D'EFFET
01	Lyes	Benamira	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
02	Abderrahmane	Boulkenafed	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
03	Noureddine	Benredouane	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
04	Adel	Boutouha	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
05	Mourad	Chaouchi	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
06	Saâd	Chetouh	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
07	Mohamed	Didaoui	Sergent	Agent d'intervention	01/08/2000
08	Lakhdar	Hideb	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
09	Abdelkader	Ketrouci	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
10	Mohamed	Lalaoui	Sergent	Agent d'intervention	01/09/2001
11	Lyes	Maarouf	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
12	Ali	Mecharnia	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
13	Achour	Messara	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
14	Samir	Mouassa	Sergent	Agent d'intervention	25/07/2000
15	Noureddine	Moussaoui	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
16	Walid	Moussaoui	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
17	Djillali	Sahnoun	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
18	Abbès	Sini	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
19	Mokhtar	Souiad	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
20	Farid	Soukkou	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
21	Fayçal	Tebbal	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
22	Kheireddine	Touati	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
23	Youcef	Zafri	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
24	Zoheir	Zerradi	Sergent	Agent d'intervention	22/07/2000
25	Abdelkader	Ababis	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
26	Seif Mountassar Billah	Adjri	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
27	Noureddine	Aouf	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
28	Fayçal	Belbakhouche	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
29	Boumediène	Bradaia	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
30	Boualem	Berkat	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
31	Lahbib	Berri	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
32	Djelloul	Boubtana	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
33	Mohamed	Bouguermi	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001

#### ANNEXE III (Suite)

#### 4. - Agents d'intervention

N°	NOM ET P	PRENOMS	GRADE	GRADE ADMINISTRATIF	DATE DE PRISE D'EFFET
34	Mohamed Zaki	Fekiri	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
35	Farouk	Fercha	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
36	Ali	Ghadri	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
37	Abdelghani	Guellil	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
38	Benchahra	Kerkoud	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
39	Nadjib	Kessouar	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
40	Mebrouk	Ladjali	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
41	Aïssa	Laidi	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
42	Miloud	Lemouchi	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
43	Abouhassane	Mah Ali	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
44	Lamine	Maamiche	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
45	Amar	Mira	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
46	Khaled	Ouahab	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
47	Abbas	Saber	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
48	Farid	Seboual	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
49	Lyes	Souames	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
50	Saïd	Tebani	Sergent	Agent d'intervention	15/07/2001
51	Abdelkader	Ikhlef	PCA	Agent d'intervention	01/12/1998
52	Mohamed	Megharbi	PCA	Agent d'intervention	01/12/1998

#### MINISTERE DES FINANCES

Décisions du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002 portant agrément de commissionnaires en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Abdeddaïm Djamel Eddine, demeurant à : Lot n° 221 Haï Essalem Ex St. Hubert Oran, est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Gharbi Mohamed, demeurant à : 40, Avenue Chérik Saïd, Mostaganem, est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Bounadjat Kamel, demeurant à : 6, rue du 19 mai 1956, Alger, est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Guenda Djaber, demeurant à : 9, chemin de la Basilique NDA, Bouloghine, Alger est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Belguechairi Abdelkader, demeurant à : Cité Zhun Usto 790 Logts Bt. 601, Oran, est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Benguemra Chaâbane, demeurant à : Cité Kouhil Lakhdar Bt. 2 n° 52 Constantine est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Ben Abdellah Farès, demeurant à : Cité Ouled Mendil Douira, Alger, est agréé en qualité de commissionnaire en douanes. Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Guebli Messaoud, demeurant à : Cité Sonatrach porte n° A 12 Daghoussa, El Tarf, est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Lardjem Karim, demeurant à : 16, rue Hmaïdi Mohamed Boufarik - Blida est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Lachi Hachemi, demeurant à : Cité du 5 juillet Bt. 61 n° 01 Bab Ezzouar, Alger, est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Gharbi Rachid, demeurant à : Cité du 8 mai 45 Bt. 13 BP 3, Bordj El Kiffan, Alger, est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Ouerk Mohamed Salah, demeurant à : Quartier Bouhamam n° 51 Bouzaréah, Alger, est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Chaâbane Boubekeur, demeurant à : 36, avenue du 1er novembre Aïn Tagourait, Tipaza, est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Lebbad Abderrahim, demeurant à : Villa Chiraz n° 51 Extension A Baba Hassen, Alger, est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Abdellaoui Mohamed Rachid, demeurant à : 7, rue El Achir Raïs Hamidou - Alger est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Benamar Hamou, demeurant à : 25, rue Med Bouguerfa Belouizdad, Alger, est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Boukraâ Mohamed Chérif, demeurant à : 2, rue Kédda Bachir, Annaba, est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Zoghmar Kamel, demeurant à : Cité Benboulaïd Bt. 4, Constantine, est agréé en qualité de commissionnaire en douanes. Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, M. Khelifi Touhami Bachir, demeurant à : Cité 1700 Logts. B. 6 n° 2, Souk Ahras, est agréé en qualité de commissionnaire en douanes.

Par décision du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 26 février 2002, la Sarl Oscar Transit, sise à : Cité El Zoubir n° 27 Bir Mourad Raïs, Alger, est agréée en qualité de commissionnaire en douanes.

#### MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET WAKFS

Arrêté interministériel du 30 Safar 1423 correspondant au 13 mai 2002 fixant l'organisation administrative des annexes du centre culturel islamique et création d'une annexe dans la wilaya de Bordj Bou Arréridj.

Le Chef du Gouvernement,

Le ministre des affaires religieuses et wakfs,

Le ministre des finances,

Vu le décret n° 85-59 du 23 mars 1985 portant statut-type des travailleurs des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret présidentiel n° 2000-256 du 26 Journada El Oula 1421 correspondant au 26 août 2000 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 01-139 du 8 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 31 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 89-99 du 27 juin 1989 fixant les attributions du ministre des affaires religieuses ;

Vu le décret exécutif n° 97-34 du 5 Ramadhan 1417 correspondant au 14 janvier 1997 fixant la liste, les conditions d'accès et la classification des postes supérieurs des services déconcentrés des affaires religieuses ;

Vu le décret exécutif n° 2000-200 du 24 Rabie Ethani 1421 correspondant au 26 juillet 2000 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services des affaires religieuses et des wakfs dans la wilaya, notamment son article 3;

Vu le décret exécutif n° 01-316 du 28 Rajab 1422 correspondant au 16 octobre 2001 portant création du centre culturel islamique et fixant son statut ;

#### Arrêtent:

Article 1er. — En application de l'article 4 du décret exécutif n° 01-316 du 28 Rajab 1422 correspondant au 16 octobre 2001, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer l'organisation administrative des annexes du centre culturel islamique et de créer une annexe dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj.

- Art. 2. L'organisation administrative des annexes du centre culturel islamique, y compris les annexes créées dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n° 72-07 du 21 mars 1972 portant création et organisation administrative et financière du centre culturel islamique, implantées dans les wilayas de : Adrar Chlef Laghouat Batna Béjaïa Biskra Blida Bouira Tamanrasset (Aïn Salah) Tébessa Tlemcen Tiaret Tizi Ouzou Sétif Saïda Skikda Sidi Bel Abbes Annaba Constantine Oran Souk Ahras Mila Aïn Defla Naâma Aïn Témouchent Relizane; est fixée comme suit :
- 1 Le bureau des études, des recherches et de la documentation.
- 2 Le bureau des activités culturelles et de l'organisation des séminaires.
  - 3 Le bureau des personnels et des moyens.
- Art. 3. Il est créé une annexe du centre culturel islamique à la wilaya de Bordj Bou Arréridj.
- Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 Safar 1423 correspondant au 13 mai 2002.

Le ministre des affaires religieuses et wakfs

Bouabdellah GHLAMALLAH

P. le ministre des finances, Le ministre délégué auprès du ministre des finances, chargé du budget,

Mohamed TERBECHE

chai

P. le Chef du Gouvernement et par délégation

Le directeur général de la fonction publique,

Djamel KHARCHI

Arrêté du 15 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 28 mai 2002 portant nomination des membres du Conseil d'administration du centre culturel islamique.

Par arrêté du 15 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 28 mai 2002 sont désignés membres du Conseil d'administration du centre culturel islamique, conformément à l'article 8 du décret exécutif n° 01-316 du 28 Rajab 1422 correspondant au 16 octobre 2001 portant création du centre culturel islamique et fixant son statut, les personnes dont les noms suivent :

- Akli Zanoun, représentant du ministère des affaires religieuses et wakfs, président ;
- Guissoum Sebti, représentant du ministère de l'intérieur et des collectivités locales, membre ;
- Ainel Abdelbasset, représentant du ministère de la communication et de la culture, membre ;
- Allal Henni, représentant du ministère des finances, membre :
- Zhour Djaâffer, représentant du ministère des moudjahidine, membre ;

- Boudour Omar, représentant du ministère de la jeunesse et des sports, membre ;
- Chaâbane Djebri, représentant des travailleurs du centre, membre.

Arrêté du 15 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 28 mai 2002 portant nomination des membres du Conseil d'orientation du centre culturel islamique.

Par arrêté du 15 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 28 mai 2002, sont désignés membres du Conseil d'orientation du centre culturel islamique, conformément à l'article 26 du décret exécutif n° 01-316 du 28 Rajab 1422 correspondant au 16 octobre 2001 portant création du centre culturel islamique et fixant son statut, les personnes dont les noms suivent :

- Mohamed Farreh, représentant du haut conseil islamique ;
- Ammar Messâdi, représentant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Abdelkrim Derghal, représentant du ministère de l'éducation nationale ;
- Omar Benaïcha, représentant du ministère de la communication et de la culture ;
- Aïssa Fassi, représentant du ministère de la santé et de la population ;
- Hussein Abdous, représentant de l'établissement des éditions islamiques "El Asr";
- Athmane Badjadi, représentant du conseil scientifique de la fondation de la mosquée de la wilaya d'Alger;
- Djelloul Bouzidi, imam, ayant le plus haut grade du Jamâa El Kebir d'Alger.

#### MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté interministériel du 5 Dhou El Hidja 1422 correspondant au 17 février 2002 portant placement en position d'activité auprès de l'institut national de la protection des végétaux de certains corps spécifiques à l'administration chargée des transmissions nationales.

Le Chef du Gouvernement.

Le ministre de l'agriculture,

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales,

Vu l'ordonnance n° 66-133 du 2 juin 1966, modifiée et complétée, portant statut général de la fonction publique et l'ensemble des textes pris pour son application ;

Vu le décret présidentiel n° 2000-256 du 26 Journada El Oula 1421 correspondant au 26 août 2000 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 01-139 du 8 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 31 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85-59 du 23 mars 1985 portant statut-type des travailleurs des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret exécutif n° 90-99 du 27 mars 1990 relatif au pouvoir de nomination et de gestion administrative à l'égard des fonctionnaires et agents des administrations centrales, des wilayas et des communes ainsi que des établissements publics à caractère administratif en relevant;

Vu le décret exécutif n° 90-203 du 30 juin 1990 portant statut particulier des travailleurs appartenant aux corps techniques de l'administration chargée des transmissions nationales, notamment son article 3;

Vu le décret exécutif n° 93-139 du 14 juin 1993, modifié et complété, portant réaménagement des statuts de l'institut national de la protection des végétaux ;

#### Arrêtent:

Article 1er. — En application de l'article 3 du décret exécutif n° 90-203 du 30 juin 1990 susvisé, sont placés en position d'activité auprès de l'institut national de la protection des végétaux, les personnels appartenant aux corps et grades figurant au tableau ci-après :

CORPS	GRADES	
Ingénieur	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application	
Contrôleur	Contrôleur	
Agent technique	Agent opérateur	

Art. 2. — Le recrutement et la gestion des carrières des personnels appartenant aux corps et grades cités à l'article ler ci-dessus sont assurés par l'institut national de la protection des végétaux selon les dispositions statutaires fixées par le décret exécutif n° 90-203 du 30 juin 1990, susvisé.

Toutefois, lorsque ces personnels ont été formés pour les besoins de la direction générale des transmissions nationales dans ses établissements de formation spécialisés, leur recrutement sera subordonné à l'accord préalable des services de l'administration chargée des transmissions nationales.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Dhou El Hidja 1422 correspondant au 17 février 2002.

Le ministre de l'agriculture Saïd BARKAT P. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales

Le secrétaire général Moulay Mohamed GUENDIL

P. le Chef du Gouvernement et par délégation Le directeur général de la fonction publique, Djamel KHARCHI

#### MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

Arrêté interministériel du 14 Safar 1423 correspondant au 27 avril 2002 fixant le nombre de postes supérieurs de l'administration centrale du ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale.

Le Chef du Gouvernement,

Le ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale.

Le ministre des finances,

Vu le décret n° 85-59 du 23 mars 1985 portant statut-type des travailleurs des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret présidentiel n° 2000-256 du 26 Journada El Oula 1421 correspondant au 26 août 2000 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 01-139 du 8 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 31 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 89-224 du 5 décembre 1989, modifié et complété, portant statut particulier des travailleurs appartenant aux corps communs, aux institutions et administrations publiques ;

Vu le décret exécutif n° 01-317 du 28 Rajab 1422 correspondant au 16 octobre 2001 fixant les attributions du ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale :

Vu le décret exécutif n° 01-318 du 28 Rajab 1422 correspondant au 16 octobre 2001 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale ;

#### Arrêtent:

Article 1er. — En application des dispositions du décret exécutif n° 89-224 du 5 décembre 1989 susvisé, le présent arrêté fixe le nombre des postes supérieurs de l'administration centrale du ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale comme suit :

POSTE SUPERIEUR	NOMBRE	
Chargé d'études	7	

Art. 2. — La nomination au poste supérieur ci-dessus énuméré entraîne la transformation par décision de l'ordonnateur du poste budgétaire du grade précédemment occupé par l'agent concerné en poste supérieur. Lorsqu'il est mis fin aux fonctions d'un agent occupant un poste supérieur, il est réintégré de plein droit dans les mêmes formes dans son grade d'origine.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 14 Safar 1423 correspondant au 27 avril 2002.

Le ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale P. le ministre des finances

Le ministre délégué auprès du ministre des finances chargé du budget

Djamel OULD ABBES

Mohamed TERBACHE

P. le Chef du Gouvernement et par délégation

Le directeur général de la fonction publique

Djamel KHARCHI

#### MINISTERE DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du Aouel Rabie El Aouel 1423 correspondant au 14 mai 2002 modifiant l'arrêté du 2 Journada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de traitement des demandes d'acquisition de logements dans le cadre de la location-vente.

Le ministre de l'habitat et de l'urbanisme,

Vu le décret présidentiel n° 01-139 du 8 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 31 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 2 Journada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de traitement des demandes d'acquisition de logements dans le cadre de la location-vente;

#### Arrête:

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet de modifier l'arrêté du 2 Journada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 susvisé.

Art. 2. — Les dispositions de *l'article 9* de l'arrêté du 2 Journada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 susvisé, sont modifiées comme suit :

"Art. 9. — Les bénéficiaires retenus par la commission sont informés de la décision par les services de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement suivant lettre recommandée, en les invitant à procéder au paiement de 10% du prix du logement au titre d'une option ferme d'acquisition.

Les reçus de versement des 10% du prix du logement doivent être déposés au niveau des services de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement pour être joints au dossier de l'intéressé.

Les 15% du prix du logement restants sur les 25% exigibles au titre de l'apport initial sont versés à titre dérogatoire et à la demande de l'acquéreur comme suit :

- 5% à la remise des clefs;
- 5% durant l'année qui suit la date de remise des clefs ;
- 5% durant l'année qui suit la date de versement de la dernière tranche du montant de l'apport initial.

Dans tous les cas, le paiement des tranches restantes du montant de l'apport initial doit se faire en sus des mensualités prévues au titre de la location-vente".

Art. 3. — Les dispositions de *l'article 10* de l'arrêté du 2 Journada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 susvisé, sont modifiées comme suit :

"Art. 10. — Le versement par l'acquéreur de la dernière tranche du montant de l'apport initial prévu ci-dessus, donne lieu à l'établissement d'un contrat de location-vente entre celui-ci et l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement, et ce auprès d'une étude notariale selon un modèle-type établi par arrêté du ministre chargé de l'habitat".

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Rabie El Aouel 1423 correspondant au 14 mai 2002.

Abdelmadjid TEBBOUNE.